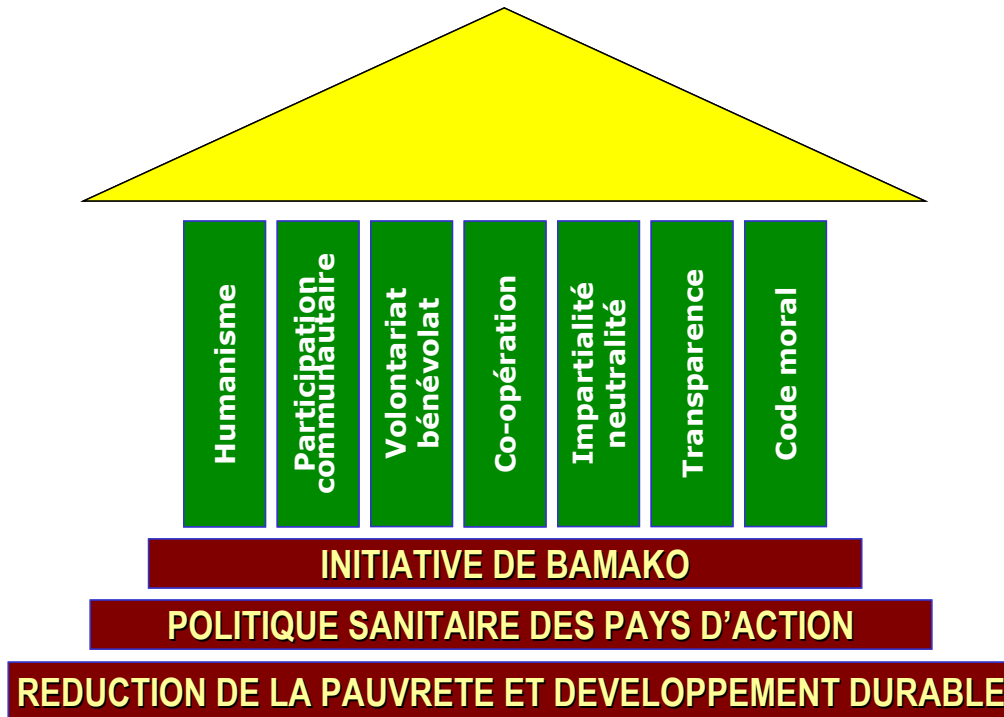


CHARTRE ETHIQUE DE MEDECINS D'AFRIQUE



L'action de Médecins d'Afrique est guidée par sept principes que tout adhérent est tenu de respecter

La force de l'arbre est dans ses racines (Proverbe kongo)



Humanisme	Médecins d'Afrique revendique le droit d'apporter, sur la base du volontariat et dans un esprit de service, une assistance médicale à toute communauté humaine en détresse.
Participation communautaire	Médecins d'Afrique considère qu'aucun développement durable des conditions de Santé des populations ne peut être obtenu sans la pleine participation des communautés bénéficiaires à la conception, au financement, à la mise en oeuvre et à l'évaluation des programmes.
Volontariat et bénévolat	Médecins d'Afrique mobilise des médecins et acteurs de santé sur la base du volontariat et du bénévolat raisonnable conçu comme un engagement personnel à assurer des tâches sans réclamer aucune autre compensation en dehors de celle de l'ONG est en mesure de leur fournir.
Coopération	La situation sanitaire de l'Afrique est un problème posé à la conscience de la communauté internationale et africaine. Médecins d'Afrique s'engage à devenir chaque jour un partenaire encore plus crédible de coopération internationale en matière de santé.
Impartialité et neutralité	Médecins d'Afrique s'engage à apporter son assistance sans aucune distinction de race, de nationalité, de sexe, de religion, conditions sociales et d'appartenance politique. Elle s'abstient de prendre part aux hostilités et controverses raciales. Par ailleurs, Médecins d'Afrique tient à garder son autonomie par rapport aux intérêts politique, économique et idéologique de ses donateurs quels qu'ils soient.
Transparence	Les membres de Médecins d'Afrique s'engagent à respecter le principe de transparence envers les bénéficiaires, ses partenaires et ses donateurs tant sur le plan financier que technique.
Code moral	Médecins d'Afrique souscrit au respect de la vie dès la conception, à l'éthique médicale universelle et à la convention internationale sur les droits de l'enfant et de la femme.